

Déposer une plainte à la CNIL

Demande de suppression de mes données personnelles

Pour demander la suppression de ses données personnelles, envoyez une lettre en recommandée avec accusé de réception au coordinateur ou au secrétaire de votre assemblée sur le modèle suivant : <https://effets-indesirables-jw.fr/ressources/demandedesuppressiondesdonnees.pdf>

Attendez un mois afin de recevoir les courriers de l'association locale et des associations nationales le cas échéant.

Si le courrier reçu contient une mention similaire à celle-ci : « *Les données personnelles que nous **conservons** dans nos fichiers sont le minimum nécessaire à nos intérêts légitimes dans l'exercice de nos droits de liberté de culte et d'association. Nous **conservons** ces données personnelles aussi longtemps que durent nos intérêts religieux légitimes. Tu as le droit d'introduire une plainte auprès de la CNIL.* » suivez les instructions suivantes pour porter plainte auprès de la CNIL.

Plainte auprès de la CNIL

Voir le tutoriel vidéo :



1. Allez sur le site de la CNIL et créez-vous un compte (en bas de page Mon compte) ou directement avec ce lien : <https://connexion.services.cnil.fr/register/>
2. Une fois que le compte a été créé, allez sur cette page : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> (cnil.fr, Saisir la CNIL, Adressez une plainte à la CNIL), choisir **COMMERCE, LES DONNEES DETENUES ...**, **Rectifier ou supprimer** les informations, Valider, La réponse n'est pas satisfaisante, Continuer, Adresser une plainte.
3. Rentrer le numéro SIRET de l'association des Témoins de Jéhovah (utilisez une IA pour le trouver facilement ou sinon demandez-le au secrétaire). Si cela fait longtemps que vous n'avez plus fréquenté l'association locale, écrivez à :
Association Cultuelle Les Témoins de Jéhovah de France
11 rue de Seine 92100 Boulogne-Billancourt
SIRET : 38767580400034
4. Vous pouvez remplir l'objet de la plainte de la façon suivante :
« J'ai demandé la suppression de mes données. Dans les (indiquez le nombre de lettres) lettres que j'ai reçues on me dit qu'aucune de mes données ne sera supprimées même pas mon numéro de téléphone, mon adresse postale, mon email, etc. »
5. Téléchargez les différents courriers demandés : votre demande de suppression et la réponse des Témoins de Jéhovah.
6. Relancez la CNIL 6 mois après si vous n'avez reçu aucune réponse : connectez-vous sur votre compte et allez sur cette page de contact : <https://www.cnil.fr/fr/webform/nous-contacter>. Vous pouvez écrire : *« J'ai fait la demande de suppression de mes données personnelles auprès des Témoins de Jéhovah, j'ai rempli une plainte auprès de vos services et je n'ai toujours pas de réponse. Pouvez-vous me dire quand ma demande sera traitée ? »*
7. Gardez bien tous les documents que vous envoyez et recevez.